Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20251217-2025144-DE

Département du **MORBIHAN**

COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 Décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine (arrivée point 2025-130) - adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, M. LE SOURD Guénaël à M. LE CORF Henri

Absents : M. CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance.

2025 – 144 – Rénovation projecteurs terrains de football.

M. André LE BRUN, Adjoint, fait part au Conseil que la législation oblige à procéder au remplacement des actuels projecteurs des terrains de foot, et ce à compter de 2027 et précise que Morbihan Energies a été sollicité à cet effet. Le syndicat a adressé une estimation financière qui s'élève à 36 000 € T.T.C. avec une participation de 9 000 € H.T.. Dès lors pour affiner le dossier et lancer l'étude technique, il demande le Conseil de se positionner sur ce remplacement.
Mme Sandrine LE ROUX, Conseillère municipale, évoqué l'absence de lumière pour accéder à la bulle de loisirs, le long de la salle des sports (candélabres côté des escalier. A ce sujet, M. André LE BRUN souligne avec contacter M. David JEHANNO, président de l'association BSL, afin de faire le point sur les demandes remontées par son association et être dans l'attente d'un rendez-vous.

Le Conseil, après en avoir échangé et à l'unanimité

DECIDE de réaliser cette étude et de poursuivre cette démarche.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 7 Janvier 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 24 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance